



Protection de l'environnement dans l'industrie agroalimentaire

Les investissements retrouvent en 2012 leur niveau de 2006

En 2012, les établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus ont investi 189 millions d'euros pour protéger l'environnement en France métropolitaine. Ces investissements sont en hausse de 21 % par rapport à 2011. Le traitement des eaux usées reste le principal domaine d'investissement, devant la réduction des gaz à effet de serre et la préservation de la qualité de l'air.

En 2012, les établissements agroalimentaires employant 20 salariés ou plus ont consacré 189 millions d'euros à des investissements et 18 millions d'euros à des études pour protéger l'environnement en France métropolitaine. Ces valeurs atteignent respectivement 196 et 20 millions d'euros si l'on inclut les industries du tabac et les établissements situés dans les Dom.

À cet effort financier, s'ajoutent une dépense en fonctionnement pour la maintenance des équipements existants et une contribution sous forme de taxes et de redevances. Ces deux dépenses étaient évaluées à 567 millions d'euros en 2010 en France métropolitaine.

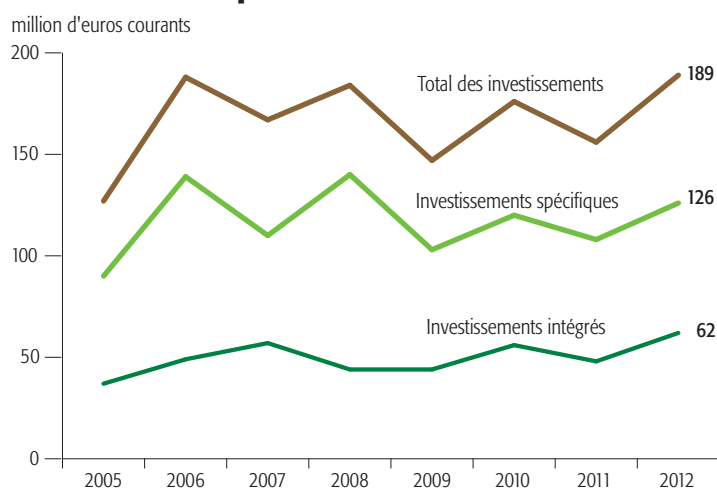
Un tiers des établissements agroalimentaires de 20 salariés ou plus ont effectué des investissements pour protéger l'environnement en 2012, Cette proportion est de 39 % pour l'ensemble de l'industrie. Ce type d'investissements représente 4 % du

total des investissements des établissements agroalimentaires de 20 salariés ou plus, contre 14 % du total des

investissements dans l'ensemble des établissements industriels de 20 salariés ou plus.



Reprise des investissements pour protéger l'environnement après la baisse de 2011



Champ : établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus (divisions 10 et 11 de la Naf rev. 2) France métropolitaine.

Source : SSP - Agreste, Insee - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

►► **Les investissements pour protéger l'environnement retrouvent en 2012 leur niveau de 2006**

Les investissements pour protéger l'environnement fluctuent assez fortement d'une année à l'autre, la hausse observée une année étant généralement suivie d'une baisse l'année suivante. Ainsi, après la crise de 2008, les investissements avaient fortement baissé avant de se redresser en 2010 à un niveau toutefois nettement inférieur à celui de 2008. En 2011, ces investissements ont de nouveau connu une baisse avant de repartir à la hausse en 2012 pour retrouver un niveau comparable à celui de 2006.

Les investissements pour protéger l'environnement se répartissent entre investissements « spécifiques » (filtres, bacs de rétention, matériels de mesure des polluants...), et investissements « intégrés » correspondant au surcoût des équipements de production liés à l'exigence de protection de l'environnement (véhicules propres, matériels plus économes en énergie...).

Les investissements spécifiques : 2/3 du montant investi

Avec 133 millions d'euros en 2012 (en incluant les industries du tabac et les établissements situés dans les Dom), les investissements spécifiques représentent 68 % du total des investissements pour protéger l'environnement.

Entre 2011 et 2012, à champ constant (établissements IAA de 20 salariés et plus en France métropolitaine et hors industrie du tabac), les investissements spécifiques ont augmenté de 17 %. La hausse est surtout marquée dans les établissements employant moins de 100 salariés (+ 48 % contre + 10 % dans les autres établissements).

Les investissements intégrés ont augmenté plus fortement encore (+ 29 %), cette augmentation étant exclusivement imputable aux établissements employant plus de 100 salariés.

Le traitement des eaux usées : principal domaine d'investissement

Avec 77 millions d'euros, le traitement des eaux usées reste le principal domaine des investissements environnementaux dans les IAA (39 %, contre 18 % dans l'ensemble de l'industrie). En effet, les processus de production agroalimentaire font appel à de grandes quantités d'eau, et la construction ou mise aux normes de stations d'épuration ou de prétraitement des eaux usées constituent des opérations coûteuses. Derrière le traitement des eaux usées, les principaux domaines d'investissement sont la réduction des gaz à effet de serre (51 millions d'euros) et la préservation de la qualité de l'air (22 millions d'euros). Cette hiérarchie entre domaines d'investissements est relativement stable d'une année à l'autre.

Dans certains domaines, la protection de l'environnement peut être en partie assurée par le renouvellement des équipements. La part des investissements intégrés avoisine ainsi 70 % dans la limitation des gaz à effet de serre et 30 % dans le traitement de la qualité de l'air. En revanche, les traitements des eaux usées et des déchets nécessitent des investissements spécifiques.

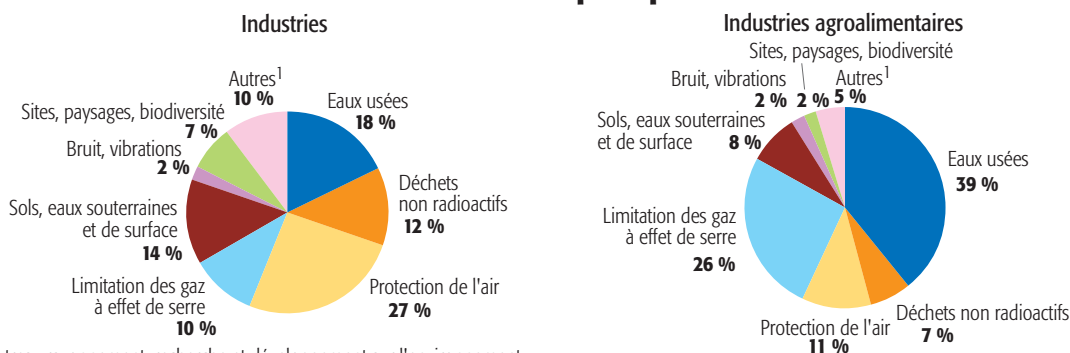
Par rapport à 2011, tous les domaines d'investissements sont en augmentation. Les hausses les plus marquées concernent les investissements consacrés à la protection des sites, des paysages et de la biodiversité, au traitement des bruits et vibrations et au traitement des déchets non radioactifs.

Les investissements spécifiques visent d'abord le traitement des pollutions

Les investissements spécifiques peuvent être classés en fonction des différentes étapes de la chaîne de gestion des pollutions au sens large : prétraitement, traitement et élimination des pollutions (appelé traitement des pollutions) ; prévention des pollutions ; recyclage et valorisation ; mesure et contrôle.

Dans les industries agroalimentaires, comme dans l'ensemble de l'industrie, le traitement des pollutions représente 54 % du montant total des investissements spécifiques réalisés en France, y compris Dom, en 2012. Cette prééminence du traitement des

Traitement des eaux usées et traitement de l'air : principaux domaines d'investissement des IAA



1. Autres : rayonnement, recherche et développement sur l'environnement...
 Industrie : sections B, C et D et divisions 38 et 39 de la Naf rev. 2.
 Industrie agroalimentaire : divisions 10, 11 et 12 de la Naf rev. 2.
 Champ : établissements de 20 salariés et plus - France y compris Dom.

Source : Insee - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2012

pollutions est à mettre en regard de l'importance accordée aux eaux usées, notamment à travers la mise en service de stations d'épuration. La prévention des pollutions arrive en deuxième position avec 29 % du volume total des investissements spécifiques, part un peu moins marquée que dans le reste de l'industrie. Le recyclage et la valorisation (11 %) occupent une part un peu plus importante que dans les autres industries. Toutes ces catégories d'investissements sont en hausse en 2012 dans les IAA. Le recyclage et la valorisation connaissent l'augmentation la plus forte hausse, suivis de la mesure et du contrôle des pollutions.

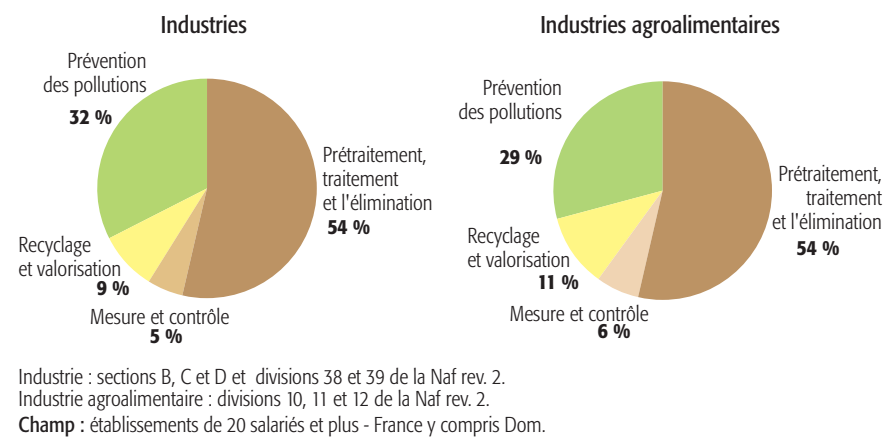
Outre leurs investissements pour la protection de l'environnement, les établissements agroalimentaires réalisent également des études environnementales en vue d'investissements futurs par exemple. En 2012, le montant total de ces études s'élève à 20 millions d'euros pour les établissements IAA de métropole, hors industrie du tabac, dont 13 millions en vue de réaliser des investissements. Ces investissements sont en hausse de 6 % par rapport à 2011.

En un an, dans le secteur du sciage et rabotage, les investissements spécifiques ont été multipliés par 4, et les études par 2. C'est la conséquence de nécessaires mises aux normes environnementales. Les investissements intégrés ont, en revanche, baissé de moitié.

Pierre Lamotte

SSP - Bureau des statistiques structurelles environnementales et forestières

Dans les IAA comme dans l'industrie, la moitié des investissements spécifiques visent à traiter les pollutions



Source : Insee - Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement en 2012

L'effort financier annuel pour protéger l'environnement : investissements, taxes et redevances, coûts de fonctionnement

L'effort financier annuel des entreprises pour protéger l'environnement ne se limite pas aux investissements pour protéger l'environnement. Il comprend également les taxes et redevances dans les domaines de l'eau et des déchets et les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement.

En 2010, date de la dernière enquête sur les dépenses courantes, les taxes, redevances et cotisations payées par les établissements agroalimentaires de 20 salariés ou plus occupaient une place prépondérante : 361 millions d'euros, soit la moitié de l'effort financier

annuel. Les contributions au traitement des emballages, acquittées auprès d'organismes agréés comme Eco-emballage, en constituaient le premier poste (155 millions d'euros en 2010), suivi du traitement des déchets (110 millions d'euros en 2010) et du traitement des eaux usées (72 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement destinées à la maintenance des équipements existants s'élevaient pour leur part à 186 millions d'euros, soit un quart de l'effort financier annuel. Les dépenses en investissements s'élevaient pour leur part à 176 millions d'euros (soit près d'un quart de l'effort financier annuel).

Investissements pour protéger l'environnement dans les IAA et le secteur du sciage rabotage

		Études	Investissements		Total des investissements
			spécifiques	intégrés	
million d'euros courants					
Industries agroalimentaires	2011	14	108	48	156
	2012	18	126	62	189
	2012*	20	133	64	196
Secteur du sciage et rabotage	2011	0,3	1,8	1,4	3,2
	2012	0,6	7,9	0,7	8,6
	2012*	0,7	8,0	0,7	8,7

Champ : établissements de 20 salariés et plus (IAA : division 10 et 11, scierie rabotage : groupe 16.1 - NAF rév. 2).
2012 * : nouvelle série incluant les départements d'outre-mer et la fabrication de produits à base de tabac.

Source : SSP - Agreste, Insee - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement

Méthodologie

L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement a été réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture jusqu'à l'exercice 2011. Depuis l'exercice 2012, elle est conduite par l'Insee.

Depuis 2006, cette enquête concerne l'ensemble des établissements agroalimentaires, industries alimentaires et fabrication de

boissons, d'au moins 20 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation en France métropolitaine (avant 2006 seules les unités de 100 salariés et plus étaient enquêtées).

Depuis l'exercice 2012, le champ géographique de l'enquête s'étend aux départements d'outre-mer. L'enquête intègre aussi la fabrication de produits à base de tabac.

Part des unités nouvellement interrogées en 2012

	Études %	Investissements		Total des investissements %
		spécifiques	intégrés	
Industries du tabac	0,6	0,1	0,2	0,1
Départements d'outre-mer	9,0	4,8	1,8	3,9

L'enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement permet de mesurer les dépenses d'investissements et d'études en rapport avec la protection de l'environnement.

Deux types d'investissements sont distingués. Les investissements **spécifiques** sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « **intégrés** » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts entraînés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes.

L'enquête mesure également le coût des **études** effectuées pour protéger l'environnement. Ces études peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.

Tous les trois ans, l'enquête annuelle est complétée par une mesure des dépenses courantes liées à cette activité (dépenses courantes de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes). La dernière année disponible sur les dépenses courantes est l'année 2010.

Les **dépenses courantes de fonctionnement** retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines, sites et paysages, autres domaines comme les rayonnements.

Les **redevances, cotisations et taxes** retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclages des emballages.

Pour en savoir plus...

■ Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Accès via l'onglet « Enquêtes »

- ✓ Environnement
- ✓ *Environnement/Dépenses pour protéger l'environnement dans les IAA*

Publications

- ✓ « Protection de l'environnement dans l'industrie agroalimentaire - En 2011, les investissements diminuent légèrement » Agreste Primeur n° 297 - février 2013

Agreste : la statistique agricole

Secrétariat général - SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy, TSA 70007
93555 Montreuil-sous-bois Cedex
Tél. : 01 49 55 85 85 - Fax : 01 49 55 85 03

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot
Composition : Brigitte Poullette
Impression : AIN - ministère de l'Agriculture

Dépôt légal : à parution
ISSN : 1760-7132 ■ Prix : 2,50 €
© Agreste 2014



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT